

Introduction

par Jean-Louis Laville et Marthe Nyssens

Les services aux personnes âgées semblent constituer, depuis deux à trois décennies, un problème économique et social générant des attitudes contrastées. L'angoisse des personnes âgées et de leurs familles qui doivent faire face à l'irruption brutale de la dépendance ou du handicap dans leur vie quotidienne tranche avec l'espoir des responsables publics et privés. Ces derniers attendent de l'essor de ces services une perspective nouvelle en matière d'activité et de création d'emplois, confortés en ce sens par de nombreuses études qui s'accordent à reconnaître l'existence d'un gisement potentiel d'emplois dans le domaine.

Ce décalage entre l'inquiétude ressentie par les personnes directement confrontées aux effets du grand âge et le regard prospectif des décideurs témoigne des difficultés soulevées par des phénomènes inédits. Il est ici question de l'un des changements socio-démographiques les plus profonds parmi ceux qui affectent les sociétés contemporaines. Ainsi, dans l'Union européenne, la part des personnes de plus de 65 ans dans la population totale devrait passer de 15 à 20% entre 1995 et 2020. En l'an 2020, cette part oscillera vraisemblablement entre 18 et 23%. On estime à 20% la proportion des personnes dépendantes parmi cette population [Pacolet *et alii*, 1998].

L'accroissement de la population de plus de 80 ans est encore plus prononcé. Il a été de 36% entre 1990 et 2000 dans l'Union européenne. Seulement 10% de ces personnes vivent en collectivité, les autres restant à leur domicile et y vivant seules pour 45% d'entre elles [Eurostat, 2000]. Or, le modèle de la famille traditionnelle, dans lequel la responsabilité des soins est dévolue aux femmes, ne s'impose plus avec l'évidence dont il bénéficiait antérieurement dans le cadre des sociétés patriarcales. Par ailleurs, soumis à des pressions budgétaires et fiscales, les différents États-providence ont des difficultés à prendre en charge de nouveaux services qui supposent de plus d'élaborer des formules personnalisées adaptées à chaque cas. Est-il possible, dans ces conditions, d'inventer des solutions porteuses à la fois de bien-être individuel, d'égalité entre les sexes et d'épanouissement collectif? Le patrimoine accumulé dans les expériences propres à ce champ peut-il être mobilisé dans la construction de services qui soient soucieux de l'individualité des usagers tout en favorisant une culture du vivre-ensemble?

L'objectif de cet ouvrage est d'aborder ces questions, à partir des données issues d'une comparaison internationale. Avec la conviction que le débat devient urgent parce que les défis liés aux tendances lourdes du « *papy-boom* » ont été jusqu'ici plus éludés que discutés. La question du vieillissement a du mal à être abordée tant par les individus que par la société dans son ensemble. Pourtant, la capacité à lui apporter des réponses pourrait bien s'avérer déterminante pour la légitimité future des politiques sociales. Si l'on en croit Giddens [1994], c'est dans l'émergence d'une « politique de la vie quotidienne », centrée sur de tels enjeux locaux qui concernent une grande partie des citoyens, que se joue la crédibilité d'une action publique cherchant à se renouveler dans le mouvement d'internationalisation de l'économie.

UNE NOUVELLE DONNE DANS L'EMPLOI EN EUROPE

L'étude des services aux personnes âgées nécessite une contextualisation initiale. Au-delà des chiffres sur le vieillissement et eu égard aux attentes que ces services suscitent en termes d'emploi, il importe de les situer en référence aux modifications structurelles de la composition de l'emploi. Dans les pays développés, la structure de l'emploi se modifie profondément. La première manifestation de ce changement est la diminution de l'emploi industriel que mettent en évidence les statistiques portant sur la période 1960-1998.

Tableau 1. L'évolution de l'emploi industriel
(en pourcentage de la population active civile occupée)

	1960	1974	1990	1998
Allemagne	47,0%	46,7%	39,8%	35,5%
Autriche	40,3%	42,3%	36,8%	30,4%
Belgique	45,0%	41,0%	28,3%	25,2%
Canada	32,7%	30,5%	24,6%	22,4%
Espagne				30,4%
France	37,6%	39,4%	29,9%	25,2%
Italie	33,9%	39,3%	32,4%	33,2%
Norvège	41,4%	34,2%	24,8%	23,4%
Royaume-Uni	47,7%	42,0%	29,0%	26,6%

Source : OCDE.

Cette baisse généralisée dans la période 1960-1998 ne s'explique que partiellement par le recours à la sous-traitance pour certaines activités (conseil, nettoyage, surveillance, restauration...). Plus fondamentalement, les formes de la concurrence qui s'étendent, au-delà du prix, à la qualité et aux délais conduisent à des processus massifs d'introduction de nouvelles technologies intégrant la micro-électronique et la micro-informatique. Ces sources de progrès technique sont défavorables à l'emploi, spécialement à l'emploi peu qualifié. Le déclin de la part de l'emploi industriel dans l'emploi total qu'elles ont largement induit a pour contrepartie la montée des services qui acquièrent une importance grandissante dans le volume total de l'emploi.

Tableau 2. L'évolution de l'emploi dans les services
(en pourcentage de la population active civile occupée)

	1960	1974	1990	1998
Allemagne	39,6%	46,3%	56,8%	62,1%
Autriche	37,1%	46,3%	55,3%	63,0%
Belgique	46,4%	55,2%	69,0%	72,6%
Canada	54,1%	63,1%	71,2%	73,9%
Espagne				61,6%
France	39,9%	49,9%	64,0%	70,4%
Italie	33,5%	55,1%	58,6%	60,8%
Norvège	34,6%	57,1%	71,3%	71,9%
Royaume-Uni	47,6%	55,1%	68,9%	71,5%

Source : OCDE.

Cependant, les services ne constituent pas une catégorie homogène. Des distinctions peuvent être opérées en fonction de leurs configurations productives, c'est-à-dire des rapports qui s'établissent en leur sein entre le travail, les technologies et les dispositifs organisationnels [du Tertre, 1995, p. 95-116].

Les services standardisables recouvrent des prestations dans lesquelles la saisie, le traitement, la diffusion des données sont primordiaux (banques, assurances, administrations). Ces services intervenant à titre principal sur des objets, des systèmes techniques ou reposant sur le traitement d'informations codées sont modifiés par le recours aux nouvelles technologies de l'information, ce qui les rapproche des activités de production de masse ou de série. Ils ont des trajectoires proches des activités industrielles, dans lesquelles le capital investi restreint le volume d'emplois.

Les services relationnels [Baumol, 1987; Roustang, 1987] confèrent, au contraire, une place centrale à la relation de service parce que l'activité est basée sur l'interaction directe entre prestataire et destinataire. Ils visent à influencer sur le fonctionnement de l'organisation pour les services aux entreprises et à améliorer l'état physique, intellectuel ou moral des usagers-clients quand il s'agit de services aux personnes. Les nouvelles technologies y jouent seulement un rôle de support à la relation en offrant des options additives quant à la variété et à l'évolution qualitative de la prestation. L'innovation dans le processus de production n'aboutit pas forcément à une standardisation. Un effet « variété et qualité » peut compenser l'effet de substitution capital-travail, ce qui permet à ces services relationnels d'être porteurs de nouvelles activités et de nouveaux emplois. Le travail complexe n'est alors pas éliminé mais déplacé.

La distinction entre services standardisables et services relationnels permet d'expliquer des évolutions à l'intérieur d'un même secteur puisque la banque par exemple, « est passée d'une activité industrielle de comptes simples à une activité de services à valeur ajoutée relationnelle, commerciale et intellectuelle » [Gadrey, 2000, p. 72]. Mais il peut aussi aider à comprendre des changements dans la structure des activités productives puisque, au sein des services, ce sont ceux où la relation occupe une place centrale qui sont au cœur de la création d'emplois. Malgré les difficultés dues aux modes d'organisation des comptabilités nationales qui n'isolent guère ces services, les statistiques issues des enquêtes sur les forces de travail révèlent un essor particulier de sous-ensembles tels que l'éducation, la santé et l'action sociale, les services collectifs sociaux et personnels, les services domestiques.

Tableau 3. Taux de croissance de l'emploi entre 1993 et 1999 de l'ensemble du secteur des services et du sous-ensemble « éducation, santé et action sociale, services collectifs sociaux et personnels, services domestiques »

	Taux de croissance de l'ensemble des services	Taux de croissance du sous-ensemble
Allemagne	8,1 %	13,6 %
Belgique	12,7 %	16,4 %
Espagne	22,0 %	26,6 %
France	7,7 %	14,2 %
Italie	6,0 %	7,9 %
Royaume-Uni	13,8 %	16,5 %

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail.

Si ces services ont eu un tel taux de croissance, c'est qu'ils bénéficient d'évolutions socio-démographiques qui leur sont favorables. La place nouvelle du troisième âge n'est pas le seul phénomène à avoir un impact direct sur les demandes. L'expansion du travail féminin a, par exemple, considérablement changé la donne. En dépit d'inégalités persistantes entre hommes et femmes, elle a bousculé un peu partout la façon de consommer et de vivre en famille. Ainsi, si la Suède se situe toujours au premier rang avec un taux d'activité féminine de près de 70% pour les femmes âgées de 16 à 64 ans en 1999, dans l'Union européenne ce taux a atteint une moyenne de 53% en 1999 contre 22% en 1960 et 30% en 1980. De plus, la proportion des ménages à une personne comme le nombre de familles monoparentales a augmenté. Les changements dans les modes de vie, en diminuant les prestations informelles dans la sphère domestique, concourent à la diversification et à l'intensification du recours aux services par les ménages.

C'est pourquoi, dès 1993, au niveau européen, le livre blanc *Croissance, compétitivité et emploi. Débats et voies pour entrer dans le XXI^e siècle* a mis l'accent sur cette extension des demandes : « De nombreux besoins restent aujourd'hui encore insatisfaits. Ils correspondent à l'évolution des modes de vie, à la transformation des structures familiales, à l'augmentation de l'activité professionnelle féminine, aux aspirations nouvelles d'une population âgée, voire très âgée. » Pour approfondir cette question, les services de la Commission ont mené des enquêtes confirmant l'importance de ces activités nouvelles et dégageant « quatre grands registres, à savoir la vie quotidienne, le cadre de vie, les loisirs et l'environnement » [Jouen, 2000], le premier comprenant parmi ses principales composantes les services à domicile, particulièrement les services aux personnes âgées. Enfin dans sa communication intitulée « Vers une Europe pour tous les âges. Promouvoir la prospérité et la solidarité entre les générations » [1999], la Commission aboutit à la conclusion suivante : « Compte tenu de l'ampleur de la mutation démographique qui se profile à l'aube du XXI^e siècle, l'Union européenne peut et doit modifier les pratiques obsolètes aux personnes âgées [...] Des politiques de santé et de soins adéquates peuvent prévenir, repousser et minimiser la dépendance des personnes âgées ; en outre la demande de ces services créera de nouveaux débouchés en matière d'emploi. » Compte tenu de ces constats, il apparaît logique que les services de la vie quotidienne, dont l'aide à domicile aux personnes âgées, aient été l'objet de politiques volontaristes destinées à promouvoir l'emploi dans ce que l'on a désigné par l'expression générique de « services de proximité ».

DES SERVICES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTABLES

Mais en même temps, il convient de se garder de tout déterminisme en la matière. Tout d'abord, le vieillissement socio-démographique ne se traduit pas mécaniquement en nouveaux services. À l'inverse, il existe un paradoxe propre aux services de proximité : malgré une succession rapide de mesures prises en leur faveur, les résultats obtenus restent en deçà de ceux qui étaient escomptés. Comme le notait déjà le comité de liaison des services du Conseil national du patronat français en 1994, il subsiste un écart « entre l'affirmation, depuis des années, qu'il existe un gisement d'emplois » dans ces activités et « l'insuffisante concrétisation de ces emplois sur le terrain ».

De plus, le choix de société qui consiste à traduire de « nouvelles demandes » en « nouveaux emplois » demande à être interrogé. C'est ce qu'a fait Gorz [1988], de manière provocatrice, en parlant à propos de ces éventuels nouveaux emplois de « nouveaux serviteurs ». Les modalités de la création d'emplois, inhérentes aux services personnels, engendreraient, selon lui, la résurgence d'une domesticité que l'on croyait disparue. Un argument prolongé, sur une autre tonalité, par d'Iribarne [1990] quand il avance que le refus du déclassé, manifestation d'une logique d'honneur prévalant en France dans le rapport au travail, y empêcherait le développement de ces services, suggérant ainsi une explication au paradoxe sus-mentionné. Il importe donc d'éviter l'écueil d'une assimilation trop rapide entre « croissance des besoins » et « essor de l'emploi », et pour ce faire, il convient d'ancrer la réflexion sur une prise en considération de ce qui fonde la spécificité des services de proximité.

Au gré des listes, le choix des activités qui entrent dans cet ensemble des « services de proximité » apparaît à ce jour comme une question plus pragmatique que conceptuelle. Pour notre part, nous considérons que cette terminologie a une portée plus symbolique qu'opérationnelle. Nous les avons définis comme des services répondant à des demandes individuelles ou collectives à partir d'une proximité qui peut être objective, c'est-à-dire liée à un ancrage sur un espace local, mais aussi subjective, c'est-à-dire renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation [Laville, 1992, Gilain *et alii*, 1998]. Si cette définition ne permet pas de dessiner clairement les frontières de cet ensemble, elle a l'avantage de mettre en évidence deux caractéristiques centrales pour comprendre les enjeux communs de ces services, au-delà des multiples énumérations : la dimension de proximité et le caractère collectif des bénéfices générés.

La dimension de proximité

Précisons tout d'abord les deux acceptions de la proximité. La proximité est *objective* lorsqu'elle est définie par des critères tangibles d'espace et de temps. Elle peut être délimitée géographiquement par un territoire restreint, voire se jouer dans un contact direct entre prestataire et usager. Elle comporte une dimension temporelle quand le service implique des flux récurrents qui s'inscrivent dans le vécu quotidien, par exemple un service de repas à domicile. La proximité est *subjective* lorsque la relation entre le prestataire et l'usager est déterminante pour la qualité du service. En l'occurrence, la proximité géographique due à ce que les services sont dispensés soit au domicile des personnes, soit au sein d'un périmètre proche du domicile, renvoie à une proximité relationnelle. Le prestataire intervient chez la personne, dans son lieu de vie, ou s'imisce dans les relations interpersonnelles en jeu dans la famille ou le voisinage.

Cette dimension de proximité, comme nous l'avons déjà souligné, implique que ces services sont potentiellement porteurs d'emplois compte tenu de leurs faibles gains de productivité puisqu'ils supposent un contact direct entre prestataire et usager. Mais, pour la même raison, leur développement ne peut être assuré par l'économie réalisée sur le temps humain nécessaire à leur production. Autrement dit, ces services, dont le contenu en emploi peut être riche, parce qu'ils sont à productivité stagnante, ne peuvent être financés par des gains de productivité.

En outre, la confiance s'avère un enjeu central dans ces services relationnels dont la qualité est étroitement liée à la construction de la relation entre le prestataire et l'usager parce que ces « services clés » pour la qualité de la vie entrent dans l'intimité des usagers et interfèrent avec leur vie personnelle et familiale. Alors qu'ils étaient, hier encore, pour l'essentiel effectués à l'intérieur de la famille, ils changent de contenu et de statut quand « les familles donnent à faire, provoquant ainsi l'émergence de nouvelles professions et le développement du travail salarié » [Kaufmann, 1996, p. 13]. C'est donc au dilemme entre « faire » et « faire faire » que sont confrontés les ménages, avec en toile de fond les arbitrages ardues entre la pénibilité de la tâche ou son caractère gratifiant, le soulagement qu'apporte une aide extérieure et les contraintes de la délégation, notamment l'irruption d'étrangers dans la vie privée, l'importance de l'activité dans l'image que la femme a de son rôle [Favrot-Laurens, 1998]. La complexité de ces arbitrages révèle, en même temps que des modèles culturels, les traits caractéristiques de ces services : pour que la consommation de ceux-ci augmente, il ne suffit pas que les prix

les rendent accessibles. Encore faut-il que les ménages soient convaincus de déléguer un certain nombre de ces tâches auparavant accomplies dans la sphère domestique.

La dimension collective

Alors que le classement habituel des services en économie les répartit en services individuels d'une part, et services collectifs d'autre part, une autre caractéristique des services de proximité est de relever des deux registres en même temps.

Les services individuels sont des services dont la consommation est divisible, c'est-à-dire pour lesquels l'usager et sa consommation peuvent être clairement identifiés (par exemple, les services prestés au domicile des usagers). Au contraire, les services collectifs sont indivisibles (par exemple, les services d'environnement) et bénéficient donc naturellement à l'ensemble de la collectivité. La particularité des services de proximité tient à ce qu'ils sont individuels tout en engendrant aussi des effets collectifs que les producteurs et les usagers ne prennent pas toujours en compte dans leurs choix de consommation ou de production. Ces services engendrent des bénéfices collectifs.

Dans les services à domicile, on peut considérer que l'intervention d'une aide engendre – outre la satisfaction directe de la personne âgée qui peut rester chez elle tout en restant autonome – un bénéfice pour son entourage (famille, voisinage, etc.) qui se trouve en partie déchargé d'une tâche parfois trop lourde à assumer psychologiquement et matériellement. Cet allègement des charges familiales facilite l'accès des femmes à l'emploi et à la formation. De plus, ces services peuvent avoir un impact sur la réduction du travail au noir comme sur la diminution des dépenses d'indemnisation du chômage ou les dépenses sanitaires et sociales. Enfin, l'aide à domicile peut permettre le maintien de la population et le développement d'activités économiques locales comme le commerce de proximité dans les quartiers d'habitat social ou en milieu rural. Ces différents impacts sont autant de bénéfices qui affectent la collectivité dans son ensemble.

Ces services de proximité relèvent également de l'intérêt collectif dans la mesure où leur accessibilité soulève un enjeu d'équité. En effet, les services tels que l'aide aux personnes dépendantes touchent à des questions jugées essentielles dans les sociétés contemporaines : l'autonomie, la dignité, la justice sociale.

Cependant, il faut souligner que la valorisation de ces bénéfices collectifs dépend des choix de société. Ainsi, l'accès au marché du travail de l'entourage des personnes dépendantes peut relever, dans un contexte

national, de l'intérêt collectif, mais, dans un autre, être du ressort des seuls choix privés. Tout dépend de ce qui, dans une société donnée, est considéré comme un besoin essentiel de la collectivité. Pour ce qui est de l'autonomie, de la dignité humaine ou de l'égalité d'accès aux services, « nous nous fixons des normes de satisfaction, nous reconnaissons des droits, nous imposons même des obligations. C'est bien, même si nous ne savons pas exactement les définir, que nous admettons l'existence de besoins sociaux » [Fournier, 1979, p. 187], mais ces « besoins » ne sont pas appréhendés de façon uniforme dans tous les pays.

Les services de proximité touchent à la question décisive de l'emploi comme aux rapports entre les générations et entre les sexes. Ils présentent des avantages spécifiques, comme celui de ne pas opposer innovation et emploi puisque ce sont des activités à productivité stagnante qui nécessitent une interaction directe entre le prestataire et l'utilisateur, et un travail humain qu'aucune technologie ne saurait remplacer. Mais ils constituent également un défi pour les institutions de par leur fort contenu relationnel, leur intrication avec le domaine privé et les bénéfices collectifs qui leur sont associés.

En somme, alors que de nombreuses contributions ont été consacrées à la montée de l'économie et de la société de services [citons, entre autres apports, ceux de Jean Gadrey – Gadrey, Delaunay, 1987 ; Gadrey, 1996], il s'agit ici de s'intéresser plus particulièrement aux implications de la montée d'un type de services, les services de proximité à dimension collective, dont les services aux personnes âgées constituent un exemple emblématique.

CHOIX D'ORIENTATION ET DE MÉTHODE

Ne pouvant être financés par leurs gains de productivité et engendrant des effets sur la société qui échappent aux mécanismes de marché, ils appellent une réflexion sur l'intervention publique [du Tertre, 1999], c'est-à-dire sur les mécanismes à travers lesquels les pouvoirs publics participent au financement, organisent la prestation ou fixent des règles portant sur la quantité, le prix ou la qualité des services. Il s'agit de comprendre les rapports entre prestataires de services (services publics, associations, entreprises...) et politiques publiques en procédant à une « analyse historique du présent » – une tentative « pour reconstruire le présent à partir du passé », ce qui, selon Habermas [1987, p. 58], définit une approche sociologique. La reconstitution, dans l'ordre chronologique, des différentes périodes affectant la trajectoire des services dans chaque pays considéré constitue ainsi le socle de la recherche.

Plus précisément, le point de vue adopté est celui de la sociologie économique, considérant qu'un champ d'activités économiques peut être analysé comme une construction sociale [Granovetter, 1994, p. 79-94]. La comparaison internationale, nourrie par l'approche historique des situations nationales et par quelques compléments d'information sur les problèmes contemporains parmi les plus prégnants tels que la dépendance, apparaît heuristique pour cerner le champ des possibles dans la conceptions de ces services. Méthodologiquement, la démarche initiée esquisse un rapprochement avec l'analyse sociétale. En effet, il ne s'agit pas de comparer « terme à terme » des indicateurs ou des statistiques comme dans les approches fonctionnalistes, ni de mettre en évidence des particularismes nationaux comme dans les approches culturalistes, mais plutôt d'opter pour une problématique de la cohérence sociétale [Barbier, 1996; Maurice, 1989; Maurice *et alii*, 1982]. Autrement dit, il s'agit de penser l'existence de cadres nationaux construits collectivement par des processus d'interdépendance entre initiatives de la société civile et pouvoirs publics qui ont permis que les services accèdent à un statut autre que domestique et ne restent pas enclavés dans l'économie informelle.

L'HISTOIRE COMMUNE DE L'ÉTAT-PROVIDENCE ET DE L'ASSOCIATION BOUSCULÉE PAR LE MARCHÉ

L'originalité de ces services de proximité à dimension collective amène ainsi à questionner les approches dominantes de l'État-providence qui occultent le rôle des familles dans la protection sociale et le bien-être [Evers, 2000]. Historiquement, les services aux personnes âgées ne se sont pas formalisés à travers le recours à des mécanismes de marché. Ils ne résultent pas non plus d'une décision publique qui les aurait créés. Ce sont en fait des initiatives n'ayant pas pour ressort le profit matériel individuel qui ont œuvré les premières à la reconnaissance de ce champ.

Ces premières réalisations – et celles qui les ont suivies – se sont fondées sur des formes diverses d'action collective. Elles ont été désignées par des vocables différents selon les contextes nationaux. Dans les pays anglo-saxons, elles ont été majoritairement rattachées à un tiers secteur défini comme l'ensemble formé par les organisations sans but lucratif, c'est-à-dire les organisations identifiées par une contrainte de non-redistribution des excédents émanant de l'activité et de non-rémunération du capital. Les expressions équivalentes de « secteur sans but lucratif » [Archambault, 1996] ou de « secteur volontaire » [Kendall et Knapp, 1996] ont également été employées. En Europe continentale, la dénomination de tiers secteur existe, mais elle se confond avec celle

d'économie sociale – soit l'ensemble des organisations privées dont la finalité n'est pas la recherche du profit. La particularité de cette définition est d'associer les coopératives et les mutuelles aux associations sans but lucratif. Enfin, réagissant aux limites d'une approche par les statuts, l'expression d'économie solidaire s'est largement diffusée. Elle met l'accent sur la dimension socio-politique des initiatives à la fois dans leur fonctionnement interne et dans le rapport à un modèle de développement.

Aussi importants soient-ils, ces décalages terminologiques, qui traduisent des différences d'approche, ne doivent pas cacher les constats communs d'origine. Au départ, les initiatives émanent de regroupements entre familles, de rassemblements au sein du voisinage et de démarches propres à des groupes sociaux voulant s'organiser pour s'entraider. Les échanges domestiques et informels « se sont progressivement étendus et institutionnalisés pour créer des espaces associatifs restreints, d'abord semi-informels, puis officiels » [Evers, 2000, p. 569]. L'associationnisme apparaît ainsi déterminant pour saisir la construction sociale de ce champ d'activité. C'est pourquoi, si les préférences terminologiques des auteurs sont respectées dans les textes nationaux, les contributions transversales privilégient la notion d'association entendue au sens générique – sans éluder une interrogation sur les inflexions actuelles du phénomène associatif dans ces services qui incluent des glissements vers le statut coopératif.

En intégrant pleinement l'analyse de l'association dans la variété de ses formes, il s'agit de se démarquer d'une perspective qui autonomiserait l'étude de l'État social. Les approches classiques de l'État-providence ou du *welfare state*, dont celle d'Esping-Andersen [1990] est emblématique, approfondissent le processus de légitimation d'une intervention publique modifiant le jeu des forces du marché afin d'apporter une protection sociale face aux problèmes de la pauvreté, de la maladie, de la vieillesse, du chômage... L'État devient le garant de droits sociaux et organise des transferts monétaires permettant de réduire l'insécurité et d'assurer des services à tous les citoyens [Briggs, 1961 ; Merrien, 1997]. Or, quand on envisage les services aux personnes âgées où il ne s'agit plus uniquement d'allocations à verser, l'État-providence peut encore moins que dans d'autres domaines être pensé sans décrypter ses relations constantes aux évolutions de la famille et à une dynamique associationniste qui le précède et l'accompagne. L'importance de l'associationnisme dans la construction des services, dont l'une des formes contemporaines est le recours au statut coopératif, émerge de l'histoire comparée des situations nationales. Toutefois, cette intégration du fait associatif amène parallèlement à rompre avec une conception sectorielle de celui-ci. L'accent mis sur les « arrimages » [*Nouvelles pratiques sociales*, 1994]

entre action collective et action publique conduit à s'écarter des approches économiques anglo-saxonnes qui considèrent l'État, le secteur privé lucratif et le secteur sans but lucratif comme des entités distinctes et tendent à les « placer dans des compartiments séparés » [Lewis, 1997, p. 166]. L'approche adoptée ici en écho à toute une tradition de recherche européenne, souligne, par contraste, « le caractère fondamentalement ouvert, pluraliste et intermédiaire » des associations – ce qui revient à remettre en cause la notion de tiers secteur si elle devait laisser à penser « qu'il existe une nette ligne de démarcation entre d'une part, les territoires du marché, de la sphère politique ou du domaine communautaire, et d'autre part, le tiers secteur sans but lucratif » [Evers, 1997, p. 54-55].

C'est une problématique de l'espace public qui est en mesure de ne pas isoler État et associationnisme en les situant l'un par rapport à l'autre. Cette problématique intègre les deux dimensions du politique [Maheu, 1991] qui demeurent sans cesse en tension : l'une est centrée sur le pouvoir et l'autre met l'accent sur le potentiel d'action des membres de la communauté politique dans son ensemble. Si l'État-providence, comme compromis élaboré à la suite de longs débats et d'oppositions farouches au sein des élites sociales, renvoie à la première, les associations ancrées dans la société civile renvoient davantage à la seconde. Par ailleurs, les associations ne représentent pas que l'autonomie de la société civile ; elles peuvent participer à l'émergence d'institutions intermédiaires qui recomposent partiellement les systèmes institutionnels à partir d'expressions de la société civile tout comme elles peuvent se transformer en appareils qui sont alors avant tout des relais fonctionnels des instances publiques.

L'étude des services aux personnes âgées indique ainsi que les conceptualisations qui autonomisent les thèmes de l'État-providence et du tiers secteur ne peuvent saisir qu'une partie des éléments façonnant les réalités qu'elles cherchent à analyser. C'est probablement l'une des observations majeures que fournit l'examen de ce champ d'activité. Il y a bien une histoire liée de l'association et de l'État-providence, les deux ayant contribué à une « démarchandisation » [Esping-Andersen, 1990] des services sociaux au sein desquels s'inscrivaient les services aux personnes âgées. Cette conception faisait consensus jusque dans les années quatre-vingt, mais elle a été bousculée par un événement majeur : l'irruption des entreprises dans ce champ, favorisée par de nouveaux modes d'action publique. Ce qui est appelé « crise » de l'État-providence a affecté les représentations sociales des services et déclenché une « marchandisation » partielle. Poussée par l'idéologie néolibérale, elle a abouti à l'adoption de procédures inspirées du marché dans la régulation publique. Quelques années après, il s'agit d'établir un premier bilan de ce phénomène relativement récent.

LE PLAN DE L'OUVRAGE

À partir de ces préoccupations, le livre est organisé en trois parties.

La première partie est constituée d'études de cas nationales. La perspective adoptée est historique. Elle met en évidence que, depuis fort longtemps, les services aux personnes âgées ne sont pas cantonnés dans la sphère familiale. Dans le dernier demi-siècle, les interventions associatives et publiques autant que leurs combinaisons représentent des composantes essentielles de ces services. L'apparition d'entreprises privées commerciales dans ce champ achève de brouiller un paysage qui ne peut être perçu de façon plus précise qu'à partir de l'examen détaillé des diverses configurations nationales.

Dans la même visée d'interrogation sur l'avenir, à partir de l'approfondissement des recompositions en cours, *une deuxième partie*, réalisée également à partir d'observations internationales et nationales, sélectionne quelques aspects primordiaux, révélateurs de l'ampleur des changements actuels, tels que la prise en compte de la dépendance, des bénéfices collectifs et de la qualité des prestations.

La troisième partie tire des enseignements transversaux de l'ensemble des données recueillies sur l'analyse économique du rôle des associations, sur l'émergence d'une forme associative qui pourrait être qualifiée d'entreprise sociale et sur les interdépendances entre régulation publique et services.